



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

collèges

Question écrite n° 36922

### Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la teneur de certains textes distribués à des élèves de collèges. Un article du quotidien Le Figaro du vendredi 5 mars 2004 fait état de l'opération « collège au cinéma ». Dans le cadre de cette opération, deux extraits de livres récents auraient été diffusés en classe de 6e, 5e et 4e du collège Albert-Camus de Rosny-sous-Bois en Seine-Saint-Denis. Il paraît choquant que ces textes aient pu être proposés à la lecture de jeunes élèves, au regard des termes orduriers et pornographiques qui y sont employés. Par ailleurs, la portée pédagogique de cet exercice de lecture paraît extrêmement difficile à discerner. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre face à cette situation qui a choqué de nombreux parents d'élèves.

### Texte de la réponse

La question posée concerne un incident qui s'est produit au collège Albert-Camus de Rosny-sous-Bois, dans le cadre de l'opération « collège au cinéma », dispositif national mis en place en partenariat avec le ministère de la culture et le Centre national de la cinématographie. Au niveau de l'académie, trois films sont sélectionnés sur la liste nationale de six films établie par une commission constituée de membres du CNC, de représentants du ministère de l'éducation nationale, de professeurs, de représentants des inspections académiques. La valeur artistique de cette opération, qui aide les adolescents à se construire une culture cinématographique, est reconnue. Le comité de pilotage départemental est constitué de représentants du conseil général, de l'inspection académique, du Centre national de la cinématographie, de la direction régionale des affaires culturelles, du rectorat de l'académie de Créteil, de Cinéma 93, de deux responsables « jeune public », d'un directeur de salle de cinéma, d'un chef d'établissement, de deux enseignants, et d'un professeur-relais. Les membres du comité de pilotage ont accès aux dossiers présentant ces films. Les enseignants s'engagent dans le dispositif en connaissant la liste. Des projections sont organisées en tout début d'année scolaire afin que les professeurs puissent visionner tous les films. Ils ont notamment rencontré la réalisatrice du film « Les baisers des autres », Carine Tardieu. Les films proposés dans « collège au cinéma » doivent permettre aux élèves de découvrir un cinéma qu'ils ne connaissent pas. Les élèves n'assistent jamais à la projection sans un accompagnement, qui consiste en une préparation et/ou un travail après la séance. Certaines des oeuvres peuvent certes rendre compte de la violence du monde, ou aborder des questions qui touchent à l'intime, à l'amour, à la mort, mais cela passe toujours par une transposition de la réalité, et vise surtout à répondre aux questions que se posent les enfants et les adolescents. Cependant, les jeunes élèves de sixième ou de cinquième peuvent tout à fait prendre au premier degré ce qui leur est montré, et être très perturbés par ce mode d'expression. Il est clair que le principe même du choix de ce film par le comité départemental mixte était nettement inadapté à la classe d'âge visée en l'occurrence. Il est également vrai que, dans le cas précis du collège cité, la jeune enseignante en cause n'a pas du tout mesuré l'impact sur ses jeunes élèves des passages cités, a manqué de tout évidence du discernement nécessaire, et pour le moins n'a pas eu la démarche pédagogique appropriée pour accompagner ce film. L'émotion des parents, notamment, m'apparaît comme parfaitement naturelle et légitime. Le chef d'établissement a immédiatement pris des mesures concrètes portées à la connaissance des parents :

convocation de l'enseignante pour la rappeler sans détour à ses responsabilités d'éducatrice ; interdiction de projeter le film incriminé aux sixièmes ; rencontre, pour information et échanges, avec les associations de parents d'élèves de l'établissement ; présentation et visionnage du film, en présence de l'enseignante, avec les parents des classes concernées. Le principal a également alerté les autorités académiques sur les points faibles du pilotage de cette opération. L'inspecteur d'académie de son côté, a fermement rappelé au professeur convoqué les règles relatives à la vie privée et aux responsabilités propres des familles, ainsi que ses propres responsabilités éducatives et pédagogiques, qui comportent la nécessité de prendre garde à préserver le développement personnel de l'enfant. Il a organisé une rencontre sur cette affaire avec le conseil d'administration du collège. Il s'est personnellement rendu sur place pour une réunion interne sur le sujet, de plus de deux heures, avec des représentants des parents d'élèves et l'ensemble des professeurs. L'enseignante a publiquement reconnu son erreur. L'inspecteur d'académie a pris par ailleurs des dispositions préventives destinées à éviter de telles dérives dans l'avenir, et susceptibles de rassurer les parents d'élèves. Il veillera de près, en particulier, à ce que la sélection retenue par le comité départemental corresponde bien à l'âge et à la maturité des classes concernées. Les documents pédagogiques d'accompagnement seront également étudiés avec le plus grand soin avant toute diffusion. Enfin, les recommandations de nature plus générale dans ce domaine, s'agissant en particulier de la nécessité de veiller à ne pas blesser la sensibilité de jeunes enfants, seront instamment rappelées aux établissements et aux éducateurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Accoyer](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36922

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2004, page 2802

**Réponse publiée le :** 15 juin 2004, page 4483